



Préfet maritime
de la Manche et de la mer du Nord

www.premar-manche.gouv.fr

BILAN 2014

DOSSIER DE PRESSE

27 janvier 2015



Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord





SOMMAIRE

Bilan opérationnel 2014 des CROSS Jobourg et Gris-Nez

Bilan des opérations menées par des moyens aériens

Bilan des remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage *Abeille Liberté* et *Languedoc*

Traitement des munitions historiques en Manche-mer du Nord

La gestion de crise / ORSEC Maritime

Les énergies marines renouvelables

La protection de l'environnement

L'Action de l'Etat en mer, c'est aussi...

Exemples d'opérations menées en 2014

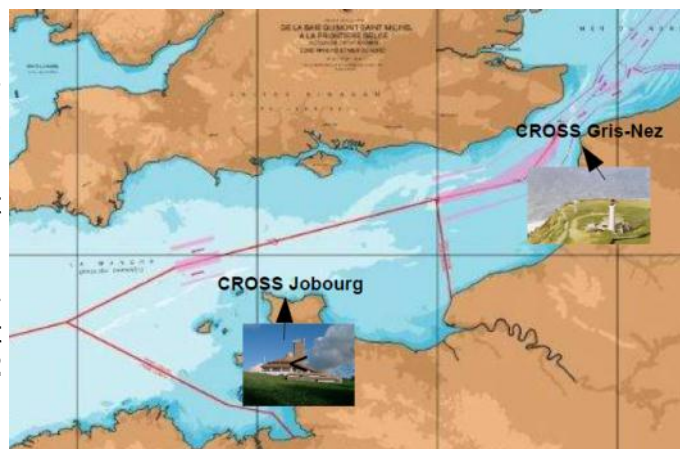




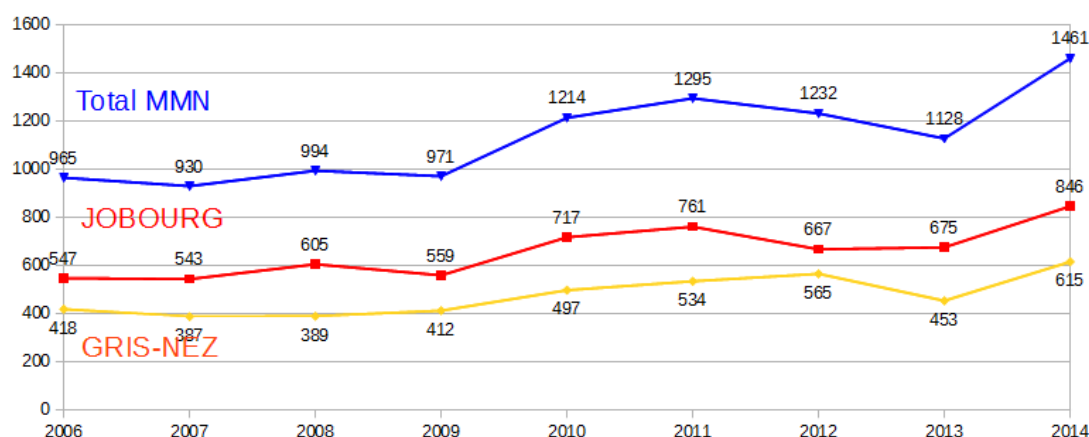
BILAN OPERATIONNEL 2014 DES CROSS JOBOURG et GRIS-NEZ

Les CROSS relèvent du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie (Affaires maritimes). Ils coordonnent, sous la responsabilité du préfet maritime, l'ensemble des moyens maritimes, aériens et terrestres publics ou privés nécessaires à la réalisation des opérations de sauvetage et d'assistance.

Au total, **1 461 opérations** ont été coordonnées en Manche - mer du Nord au cours de l'année 2014 dont environ **41%** sont des opérations de sauvetage. On constate **une hausse de 332 opérations** par rapport à 2013.



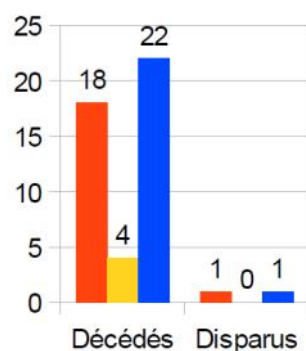
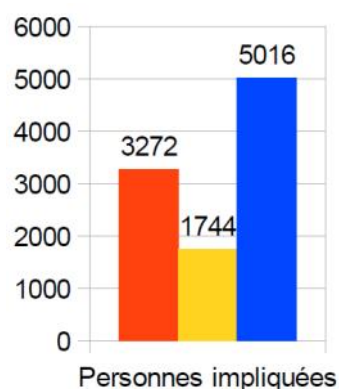
Données générales 2014



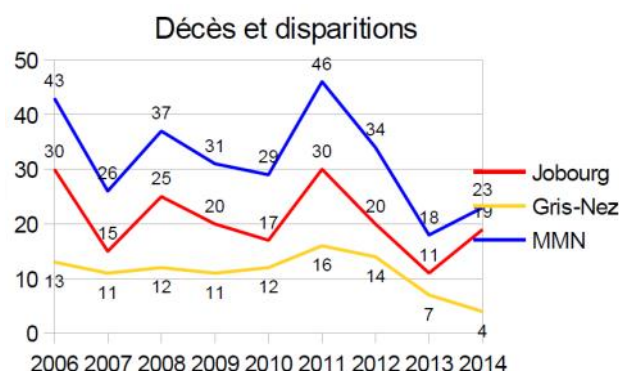
Quelques constats :

- 1— Une augmentation non négligeable du nombre total d'opérations due à des conditions météorologiques particulièrement favorables de juin à octobre 2014. On constate notamment que sur un total de 1 461 opérations, **638** concernent l'assistance à des navires en difficulté (pannes moteurs, mauvais entretien...)
- 2— Développement constant de la **pratique des loisirs nautiques**.
- 3— Encore des **lacunes en termes d'application des règles élémentaires de sécurité** : matériel de sécurité insuffisant ou non utilisé (VFI) ; excès de confiance / pas d'information sur les intentions ; absence de moyens de communication ou d'alerte.
- 4— Un nombre de **fausses alertes en légère augmentation** mais sans retour aux données antérieures à 2013.





JB : + 2 suicides et 1 découverte de corps
GN : + 7 découvertes de corps



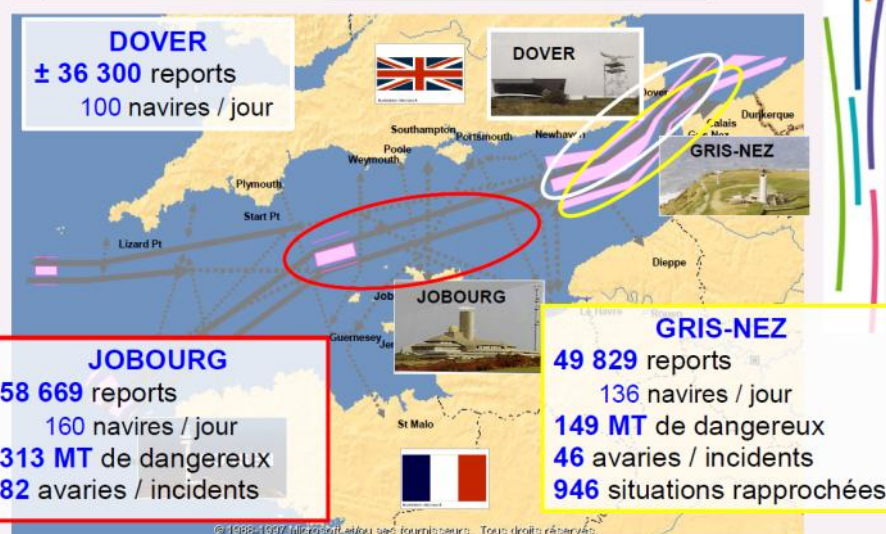
En 2014, **5 016** personnes ont été impliquées dans les opérations d'assistance et de sauvetage. On déplore malheureusement **23 décès et disparitions** dont la plupart sont en lien avec les loisirs nautiques : plongée et apnée, baignade et plaisance à moteur. 4 navires de pêche ont sombré **sans toutefois qu'il y ait eu de perte humaine**. Un constat rassurant qui permet de mettre en exergue la prise en compte des messages de prévention par les professionnels de la mer.

Les moyens utilisés par les CROSS sont diverses, nautiques ou aériens, de nombreuses administrations et même étrangers (Marine nationale, Sécurité civile, Douane, Affaires maritimes, Gendarmerie, SDIS, services portuaires, garde-côtes britanniques et belges...), ou encore des moyens privés (plaisanciers, navires de commerce...).

La SNSM et ses sauveteurs bénévoles sont un maillon essentiel puisqu'ils participent à près de 50 % des opérations en Manche - mer du Nord.



Surveillance de la navigation



Surveillance navigation, les faits marquants :

Gestion des mouillages (zone Jobourg) : 410 navires sur l'année 2014 dont > 60 pour les seules journées des 05/01 et 15/02.

Traversées de nageurs (Pas-de-Calais) : 287 traversées dont au maximum 13 traversées simultanées.

Information aux navigateurs (zone Gris-Nez) : 8 761 bulletins CNIS (information navigateur détroit Pas-de-Calais), 175 bulletins visibilité réduite.

Constats d'infractions : 23 en zone Jobourg / 17 en zone Gris-Nez



BILAN DES OPERATIONS MENEES PAR DES MOYENS AERIENS

Les moyens aériens et en particulier les hélicoptères sont le moyen d'intervention privilégié du préfet maritime, soit pour le sauvetage sous la coordination des CROSS, soit pour d'autres missions comme la surveillance, la lutte contre les trafics illicites, le déploiement d'équipes d'évaluation et d'intervention, la police des pêches, la pose de balises sur des conteneurs à la dérive, la confirmation de pollutions...

Hélicoptère moyen-lourd EC 225 de la Marine nationale basé à Maupertus (50) :



100 opérations (sauvetage, renseignement, projection équipes évaluation ou marins pompiers...) ;

29 personnes secourues ;

29 entraînements avec des moyens nautiques de la SNSM ;

4 vols marée (vols réalisés lors de forts coefficients de marée).

Hélicoptère de service public *Dauphin* de la Marine nationale basé au Touquet (62) :



119 opérations (sauvetage, renseignement, police des pêches...) ;

41 personnes secourues ;

42 entraînements avec des moyens nautiques de la SNSM ;

31 vols marée. (baie de Somme suite au départ du Dragon 62)

3 hélicoptères des douanes basés au Havre (76) :



1 300 heures de vol de surveillance en Manche (pollutions, trafics illicites...)

Soit un hélicoptère en vol au moins **300 jours par an** ;

Ces hélicoptères ont participé à **9** opérations de sauvetage.





2 hélicoptères de la Sécurité civile basés au Havre (76) et à Granville (50) :



Leur mission principale n'est pas le sauvetage en mer mais ils y contribuent (environ 30% des opérations de sauvetage faisant intervenir un moyen aérien).

Vois marée en baie du Mont-Saint-Michel par forts coefficients ;

Ont participé à **73 opérations de recherche et de sauvetage** en mer (soit environ **30%** des opérations de sauvetage) ;

19 personnes secourues (11 personnes secourues par DRAGON 50 et 8 par DRAGON 76).

Hélicoptères de la gendarmerie basés à Amiens (80) :



Les hélicoptère de la gendarmerie ont également **participé à 6 reprises à des opérations de sauvetage** (recherche) au profit du CROSS Gris-Nez.

Falcon 50 :



90 heures de vol en Manche (surveillance et sauvetage).





BILAN DES REMORQUEURS D'INTERVENTION, D'ASSISTANCE ET DE SAUVETAGE (RIAS) *ABEILLE LIBERTE ET ABEILLE LANGUEDOC*

Les remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage (RIAS) *Abeille Liberté* et *Abeille Languedoc* sont affrétés par la Marine nationale pour des opérations et des actions de prévention, de protection du littoral et de l'environnement. Placés sous la responsabilité du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, ils assurent une veille permanente 24h/24 et 365 jours/an.

Le RIAS *Abeille Languedoc* basé à Boulogne-sur-Mer (62) :



- 43 jours d'alerte météo ;
- 2 remorquages ;
- 1 exercice de grande ampleur (MANCHEX 2014) ;
- 13 escortes.



Le RIAS *Abeille Liberté* basé à Cherbourg (50) :



- 71 jours d'alerte météo ;
- 3 remorquages ;
- 4 escortes ;
- 4 interventions pour récupération de conteneurs ;
- 2 intervention ssur des naufrages de chalutiers

Les **remorquages** sont effectués la plupart du temps sous contrat commercial entre l'armateur du navire en avarie et la société Les Abeilles. Si tel n'est pas le cas et que le préfet maritime considère que le navire représente un danger, une mise en demeure est effectuée et peut aboutir à l'intervention d'office aux frais et risques de l'armateur.

Les **escortes** consistent généralement à escorter préventivement un navire qui a subi une avarie afin d'être en mesure d'agir très rapidement, notamment pour le passage du détroit du pas de Calais où le préavis est faible.





TRAITEMENT DES MUNITIONS HISTORIQUES EN MANCHE-MER DU NORD

Le traitement des engins historiques est une mission de la Marine nationale. En Manche—mer du Nord, c'est le Groupe des plongeurs démineurs de la Manche, basé à Cherbourg, et des navires chasseurs de mines, basés à Brest, qui opèrent tout au long de l'année, en mer et sur les 870 km d'estran de la façade maritime.

	Nbre de découvertes	Nbre d'engins	En Mer	Sur l'Estran	Kg Equ. TNT
2012	161	974	116: 28 mines 88 Bbes	858: 463 obus 395 divers	23964
2013	159	402	39: 24 mines 15 Bbes	363: 338 obus 18 Bbes 7 divers	19749
2014	231	1109	505: 27 mines 88 Bbes 390 obus	604: 560 obus 44 divers	22506



Le nombre d'engins neutralisés est fluctuant selon les années et dépend de nombreux facteurs, dont météorologiques. La hausse confirme toutefois la pérennité de ce long travail d'assainissement et traduit par ailleurs les efforts importants portés sur le déminage. Efforts qui seront renforcés en 2015, en accentuant la coopération avec les moyens venus de la façade Atlantique mais aussi internationaux (OTAN notamment).

Groupe de plongeurs démineurs de la Manche (GPD Manche à Cherbourg) :



- ⇒ Interventions sur le littoral par petites équipes autonomes (véhicule de transport d'explosif, véhicule tous-terrains, moyen nautique...) ;
- ⇒ Interventions en mer grâce à son bâtiment base le *Vulcain* ou ses deux vedettes (bâtiments équipés spécifiquement pour le soutien plongée en cas d'incident) ;
- ⇒ 812 engins neutralisés en 2014.

Chasseurs de mines (basés à Brest)



Les navires chasseurs de mines opèrent régulièrement en Manche pour sécuriser les approches de certains ports mais également pour neutraliser des engins découverts par des tiers (plongeurs, pêcheurs...). Ils visionnent les fonds marins à l'aide de leur sonar, avant d'envoyer des plongeurs ou un robot pour confirmer la présence d'un engin et le neutraliser. Ces chasseurs de mines traitent généralement moins d'engins mais de taille beaucoup plus importantes (type LMB—Luft Marine Bomb, mine allemande d'une tonne la plus courante en Manche).





Quelques exemples d'interventions en 2014 :



Opération de déminage à Hautot-sur-Mer

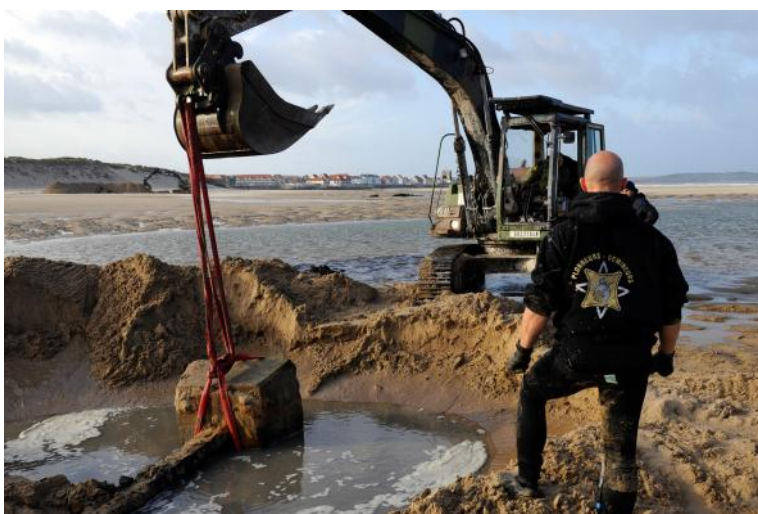
Un bloc anti-débarquement piégé, pouvant contenir des engins explosifs, a été découvert au pied des falaises de la commune de Hautot-sur-Mer. Cet engin datant de la Seconde guerre mondiale a fait l'objet d'une expertise immédiate par les plongeurs-démineurs de la Marine nationale. L'opération de destruction s'est déroulée le 10 juillet et a nécessité l'évacuation de maisons dans un rayon de 130 m et d'un camping de 500 personnes, ainsi que la mise à l'abri des populations dans un rayon de 1 500 m. Outre l'équipe de plongeurs-démineurs, cette opération a mobilisé de nombreux services de l'Etat et des collectivités locales. Après avoir dégagé le bloc des galets, le bloc anti-débarquement a pu être ouvert sans faire exploser les engins qu'il était susceptible de contenir. Dans le cas du 10 juillet, le bloc était vide (la plupart du temps, ces blocs contiennent l'équivalent de plusieurs dizaines de kg de TNT).

200 munitions historiques détruites à Englesqueville-la-Percée.

Les 8 et 9 avril, le GPD Manche est intervenu à Englesqueville-la-Percée (14) à la suite de la découverte de **200** munitions historiques par un promeneur. Ces munitions datant de la 2nd Guerre mondiale se trouvaient sur la plage, en pied de falaises. Les interventions du GPD Manche y sont fréquentes puisqu'il s'agit de leur 5^e opération de contre-minage sur la plage d'Englesqueville-la-Percée depuis le mois de mai 2010. Pour cette opération, un périmètre de sécurité de 1 000 mètres a été mis en place, impliquant la mise à l'abri de plusieurs habitations de la commune. Pendant ces deux jours, l'intervention des plongeurs-démineurs s'est articulée en deux phases : dans un premier temps : tri des munitions déplaçables et désenrobage des munitions ; puis dans un second temps, neutralisation des munitions sur l'estran.



Sur les 200 munitions de mortier et d'artillerie, **seulement 10 étaient non-amorcées et donc déplaçables** pour un contre-minage en mer. C'est pourquoi, la destruction sur l'estran de la totalité des engins explosifs a été privilégiée par les plongeurs-démineurs de la Marine nationale. L'opération s'est parfaitement déroulée et a seulement nécessité deux jours d'intervention.





Destruction de 390 obus découverts sur l'épave d'un cargo en baie de Seine.

Le 3 octobre, les plongeurs démineurs du GPD Manche et leur bâtiment base le *Vulcain* ont finalisé un travail important débuté il y a près d'un an et demi. Il s'agissait de neutraliser plusieurs centaines d'obus découverts par des plongeurs amateurs dans l'épave du *Barsac* en Baie de Seine. Ce cargo à vapeur de 90 mètres de long, torpillé le 11 janvier 1918 par un sous-marin allemand type UB-80, reposait depuis lors par 40 mètres de fond à une douzaine de milles nautiques à l'ouest du Havre.

Il aura fallu un an et demi et de nombreuses plongées pour d'une part extraire les obus parfois concrétionnés sans endommager l'épave, puis les détruire à un point de contreminage défini en lien avec le Centre des opérations maritimes à Cherbourg. Au total **390 obus** ont été détruits (200 de 90 mm, et 190 de 75 mm), représentant l'équivalent d'environ 450 kg de TNT. L'arrêté du préfet maritime qui interdisait la plongée sur cette épave a été levé, laissant à nouveau la place aux plongeurs passionnés.



Nombreuses destructions de munitions historiques immergées au large de Querqueville

Du 19 au 27 août, de nombreuses opérations de destructions de munitions historiques se sont déroulées en mer au large de Cherbourg. Le chasseur de mines *Cassiopee*, en mission dans la zone pendant deux semaines, a découvert une mine allemande de type TMC dont la charge d'explosif représentait 1 090 kg TNT ainsi que deux mines anglaises de type Mark 7 de 340 kg TNT chacune découvertes au large de Querqueville. La mine allemande a pu être détruite dès le lendemain matin vers 07h50. En revanche, au vu de l'emplacement des deux mines anglaises, ces dernières ont nécessité d'être déplacées vers un point de contre minage plus au large incluant la mise en place d'arrêtés municipaux et préfectoraux. Le 21 août, une mine allemande de type LMA (370 kg TNT) a été découverte à 15 m de fond au large de Querqueville. Après avoir été déplacée, cette mine a été détruite le lundi 25 août.





Opération OTAN Historical Ordnance Disposal

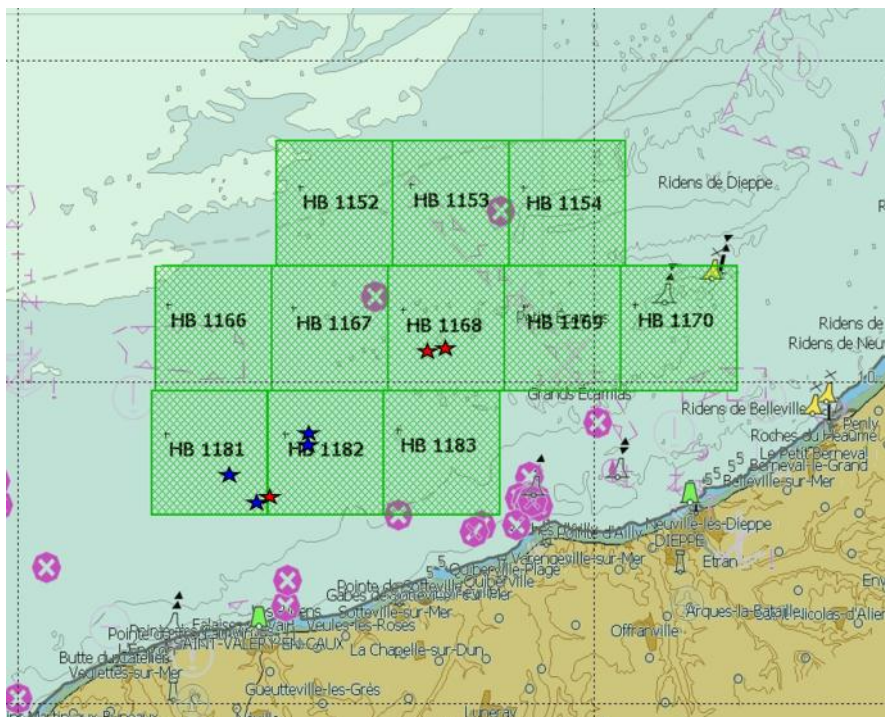


Depuis 1996 des opérations interalliées baptisées « HOD » (Historical Ordnance Disposal, destruction de munitions historiques) sont conduites normalement chaque année dans le secteur côtier de Dieppe / Le Tréport afin d'éliminer les munitions à caractère historique.

En 2014, cette opération s'est déroulée **du 30 octobre au 12 novembre** et a été menée par la Standing Nato Mine Counter Measures Group 1 (SNMCMG1) au large de Dieppe et Saint-Valéry-en-Caux (Seine-Maritime).

Commandé par un officier lituanien à bord du *Jotvingis*, la force était composée de 8 bâtiments chasseurs de mines de 8 nationalités différentes, soit environ **400 marins**.

Malgré des conditions météorologiques et un état de mer peu favorables à l'utilisation de leurs sonars, les chasseurs de mines ont investigués plusieurs centaines de « contacts », qui une fois identifiés par le biais de plongeurs ou de drones sous-marins ont permis la découverte de **7 mines représentant l'équivalent de 5 370 kg de TNT** (4 mines allemandes *Luft Mine* type B et une de type A, ainsi deux mines d'une tonne *Bombenmine 1 000*). Trois des mines ont été découvertes à la fin de l'opération.



En 2015, cette même opération pourrait avoir lieu à deux reprises en Manche dans les eaux françaises.





- La gestion de crise / ORSEC Maritime -

Rédigé en 2010, le dispositif ORSEC maritime permet d'adopter une organisation de crise permanente et modulée en fonction de l'importance des événements. Pour un événement de mer, le Directeur des opérations de secours (DOS mer) est le préfet maritime. Dès lors que la terre est affectée, le DOS mer échange avec le Directeur des opérations de secours à terre (DOS terre) qui est le préfet de département concerné. Le dispositif ORSEC prévoit des dispositions l'interface permanentes entre la mer et la terre (ex : accueil de nombreux naufragés...).

Le dispositif ORSEC maritime permet de qualifier un événement de mer par ses risques dimensionnants : la recherche et le sauvetage [SAR] ; la lutte antipollution hydrocarbure ou chimique [POLMAR] ; l'assistance à navire en difficulté [ANED] ; la circulation perturbée [CIRC] et le rejet nucléaire accidentel [NUCMAR]. Il met en place une organisation adaptée à la caractérisation de l'événement faite par le préfet maritime.

En 2014, de nombreuses mises à jour de textes inter-préfectoraux réglementant la coordination mer/terre en cas d'événement de mer ont été menées. Parmi les conventions signées en 2014 : CROSS/SDIS 14, 50, 76, 62 et 80 / mise à jour de l'accord de coopération franco-britannique MANCHE PLAN / nouvelles conventions d'information réciproque avec les CNPE de Penly, Paluel, Gravelines et de Flamanville / arrêté d'interface « assistance à navire en difficulté » Seine-Maritime / arrêté d'interface Secours maritime de grande ampleur pour le Pas-de-Calais / protocole pour mise en œuvre des hélicoptères de la sécurité civile pour le secours en mer en zone ouest.

Exercice de lutte incendie de grande ampleur au large des Pays-Bas



Un exercice international de grande ampleur portant sur la lutte en mer contre un incendie à bord d'un navire à passagers s'est déroulé au large des côtes néerlandaises **le mercredi 18 juin**. Organisé dans le cadre du projet MIRG UE (*Maritime Incident Response Groups-European*), cet exercice intitulé « SOCII » a permis à des équipes de pompiers britanniques, néerlandais, belges et d'une équipe mixte composée de 7 marins pompiers de Cherbourg et de 15 pompiers du SDIS 62 de s'entraîner à faire face ensemble à un sinistre intervenant en mer.





- La gestion de crise / ORSEC Maritime -

MANCHEX 2014 - exercice majeur



Tous les ans, la préfecture maritime Manche - mer du Nord entraîne ses équipes au cours d'exercices majeur mobilisant de nombreux moyens matériels, humains, nautiques et aériens. En 2014 et pour la première fois, un exercice de grande ampleur regroupant la majeure partie des thématiques du dispositif ORSEC SAR, ANED et POLMAR a été organisé les **29 et 30 septembre** au large de Calais.

Il a impliqué tous les niveaux de l'organisation ORSEC maritime, qu'il s'agisse de l'équipe de gestion de crise de la préfecture maritime, des centres opérationnels en charge de la gestion des interventions (CROSS Gris-Nez et Centre des opérations maritimes de Cherbourg) mais encore des équipes et moyens nautiques et aériens français et internationaux (Belgique, Royaume-Uni,

UE) déployés sur le terrain. Le navire à passagers *Rodin* de la compagnie My Ferry Link et un pétrolier de la compagnie Naviglobe ont été mobilisés par la préfecture maritime pour cet exercice.

Le scénario prévoyait la mise en œuvre de nombreux moyens :

- ⇒ assistance à un navire à passagers suite à une collision dans une zone de trafic important ;
- ⇒ assistance à un pétrolier victime de la collision et privé de propulsion ;
- ⇒ secours à de nombreuses personnes souffrant de divers traumatismes ;
- ⇒ traitement de la pollution maritime résultant de la collision.





- La gestion de crise / ORSEC Maritime -

Coopération franco-britannique - révision du Manche Plan



Jeudi 4 décembre à Southampton, le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, et Sir Alan Massey, directeur exécutif de la Maritime Coastguard Agency, ont signé une révision du *Manche Plan*.

Entré en vigueur le 15 mai 1978, le Manche Plan est un accord franco-britannique dont l'objet est d'organiser la coopération entre les autorités françaises et britanniques en cas de sinistre maritime en Manche. Il traite des procédures de coopération dans les opérations de recherche et de sauvetage maritime et de la lutte contre

les pollutions de toute nature.

Outre le Manche Plan, la coopération entre les préfectures maritimes Manche-mer du Nord et Atlantique et la Maritime Coastguard Agency britannique prend la forme de deux réunions annuelles qui permettent de tirer un retour d'expérience partagé des opérations, incidents ou accidents en mer ayant concerné les deux parties, de faire le point sur les évolutions des textes relatifs à l'organisation des secours, d'échanger sur les moyens et équipements et leur disponibilité, de créer les liens personnels nécessaires entre les principaux acteurs de la sécurité maritime en Manche, et de programmer des exercices communs.

C'est à l'occasion de la 75^e réunion de l'AFATG que la révision du *Manche Plan* a été signée.

Le *Manche Plan* est un dispositif de vigilance et de veille permanente. Il permet aux autorités françaises et britanniques et aux divers centres opérationnels concernés, de travailler et d'échanger à niveaux équivalents sans besoin d'activer un plan d'urgence.





- La gestion de crise / ORSEC Maritime -

Nombreuses opérations de marquage et de récupération de conteneurs :

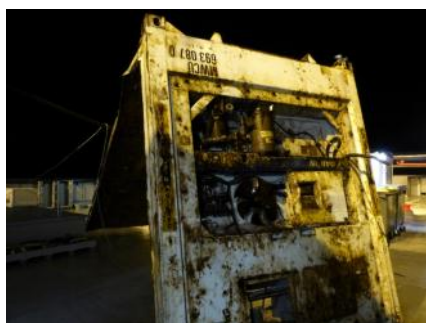


Du 27 janvier au 11 avril, avec de mauvaises conditions de mer dues à de mauvaises conditions météorologiques en décembre 2013 et janvier 2014, plusieurs navires ont signalés au CROSS Jobourg la perte de plusieurs de leurs conteneurs en mer, à l'ouest du dispositif de séparation du trafic des Casquets (ouest Cotentin).

Au total, entre le 27 janvier et le 11 avril 2014, **5 opérations de marquage et de récupération de 6 conteneurs** perdus en Manche par les navires *Star Standard* et *Maersk Svendborg* ont été menées. Tous représentaient un danger important pour la navigation.

Dues notamment à une succession de tempêtes importantes pendant l'hiver, ces opérations sont un bon exemple du spectre d'action placé sous la responsabilité du préfet maritime. Cela va du signalement au CROSS et de la sécurité du trafic (information) à la récupération par la préfecture maritime des frais d'intervention, en passant par le déploiement d'une balise par hélicoptère et l'intervention de l'Abeille Liberté. Plusieurs dizaines d'autres conteneurs ont également été récupérés dans la zone Atlantique dans cette même période.

Pour ces opérations, les armateurs ont été **mis en demeure ou ont fait l'objet d'une action d'office** par le préfet maritime afin de faire cesser le danger et garantir la sécurité de **l'important trafic maritime en Manche**. Les opérations de marquage et de récupération des conteneurs perdus en mer ont été réalisées aux frais et risques des armateurs des frais d'intervention ont été réglés à l'Etat avant le printemps 2014.





- Les énergies marines renouvelables -

En matière d'énergies marines renouvelables (EMR), le préfet maritime travaille en étroite coopération avec les préfets des régions concernées par des projets éoliens et hydroliens. Son rôle consiste en particulier à :

- ⇒ Participer à l'élaboration des zones propices (éoliens et hydroliens) ;
- ⇒ Co-organiser la concertation des différents acteurs dans le processus de mise en place des parcs ;
- ⇒ Œuvrer à concilier l'ensemble des activités maritimes (éolien, pêche, activités économiques, trafic maritime...) ;
- ⇒ S'assurer de la prise en compte des aspects liés à la sécurité maritime (engins explosifs historiques, sécurité pendant l'installation, sécurité une fois les champs en exploitation...).



Hydrolie : clôture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt le 16 mai 2014. Désignation des lauréats par le Premier ministre en fin d'année. EDF Energies nouvelles / DCNS et GDF Suez / Alstom sont les deux consortiums retenus. La préfecture maritime a été impliquée dans l'identification des zones propices et dans l'instruction administrative des dossiers précédemment déposés par EDF et GDF. Comme pour l'éolien, elle suit le projet et s'assure de la prise en compte des aspects liés à la sécurité maritime avant, pendant et après l'installation.

Eolien 1^{er} appel d'offre : 2014 marque le dépôt des dossiers de demandes d'autorisations pour les sites éoliens offshore pour les parcs de Courseulles-sur-Mer et Fécamp ainsi que le début des instructions administratives. Le travail se poursuit et la préfecture maritime a réuni les acteurs concernés s'agissant de la thématique de la sécurité maritime et des usages dans et aux abords des parcs éoliens. Elle est à l'initiative d'un travail de réflexion concernant la thématique d'éventuels effets sur les projets d'ondes radios dans les parcs et a initié des discussions entre le consortium EDF Energies Nouvelles, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Travaux d'installation d'un mât de mesures dans le futur parc éolien de Fécamp, la préfecture maritime a édicté un arrêté de protection afin de sécuriser le chantier et assurer un niveau optimal de sécurité maritime. Un arrêté de restriction d'usage à proximité immédiate sera pris une fois l'installation terminée (fin janvier météo permettant).

Eolien offshore—2^e appel d'offre : 2014 désignation du consortium GDF Suez Futures Energies comme lauréat pour le parc éolien de Dieppe-Le Tréport. Ce parc est le troisième parc attribué sur la façade Manche-mer du Nord et le second dans la région Haute-Normandie. La préfecture maritime a contribué aux analyses des offres des candidats et est pleinement associée aux développements et études du consortium. Le préfet maritime co-préside l'instance de suivi de la concertation du parc avec le préfet de région Haute-Normandie.

Échéances à venir, éolien :



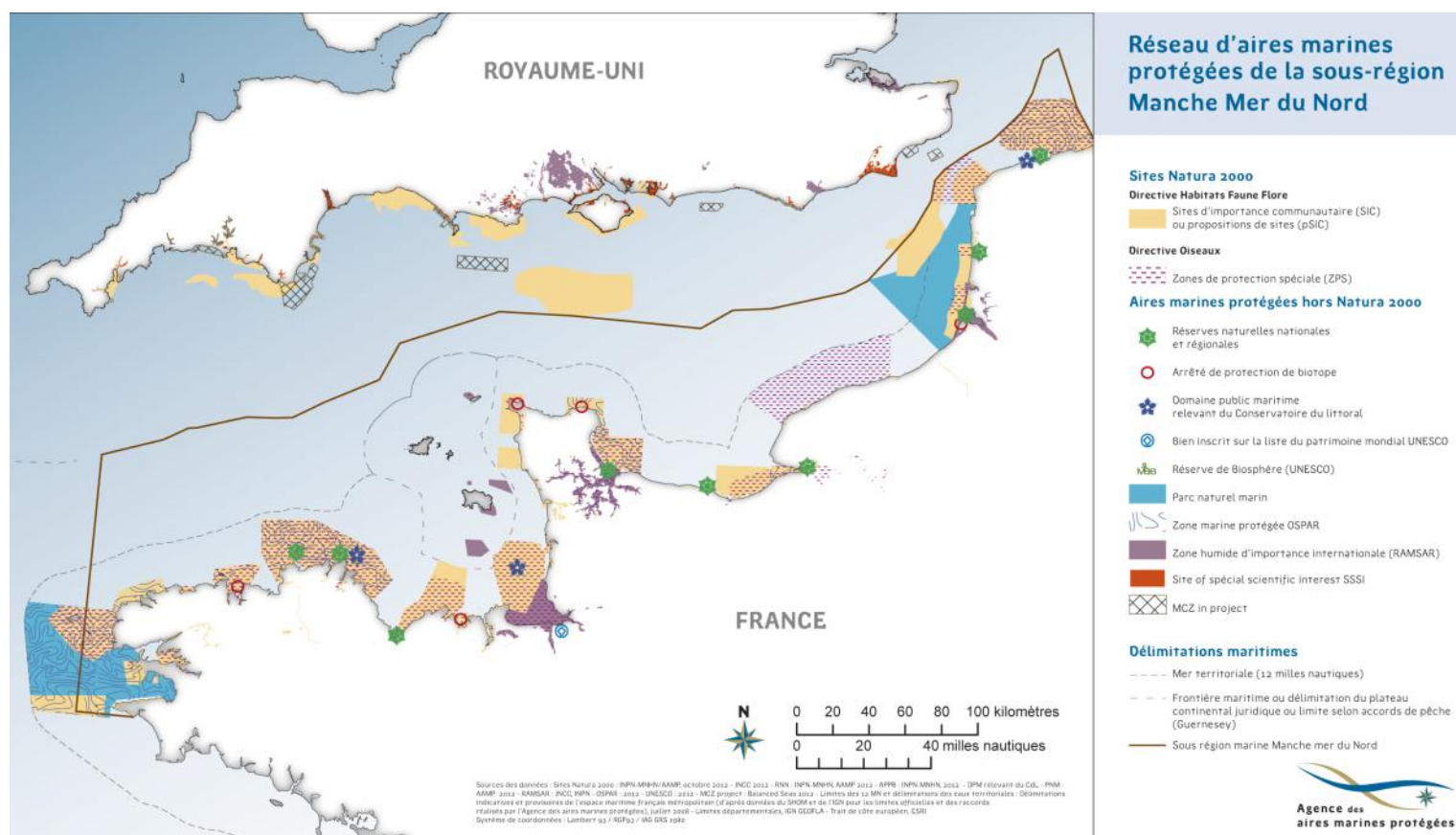
- ⇒ enquête publique pour les parcs de Courseulles-sur-Mer et Fécamp
- ⇒ débat public pour le site du Tréport à la fin du 1^{er} semestre 2015.
- ⇒ concertation zones propices 3^e appel d'offre éolien





- La protection de l'environnement -

Le préfet maritime assure la protection du milieu marin en veillant à la compatibilité entre les activités humaines et la nécessité de préservation de l'océan et de ses ressources : extraction de sables et de graviers marins, implantation d'éoliennes en mer, pêche etc. Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord participe au processus général visant à préserver la nature et ses ressources en mettant notamment en place un réseau d'aires marines protégées comprenant des parcs naturels marins et des zones Natura 2000 en mer. La création de ces parcs est conduite par le préfet maritime et les préfets avec l'appui de **l'agence des aires marines protégées**. Les préfets travaillent en concertation avec les élus, les professionnels de la mer et les acteurs du milieu marin.



Natura 2000 :

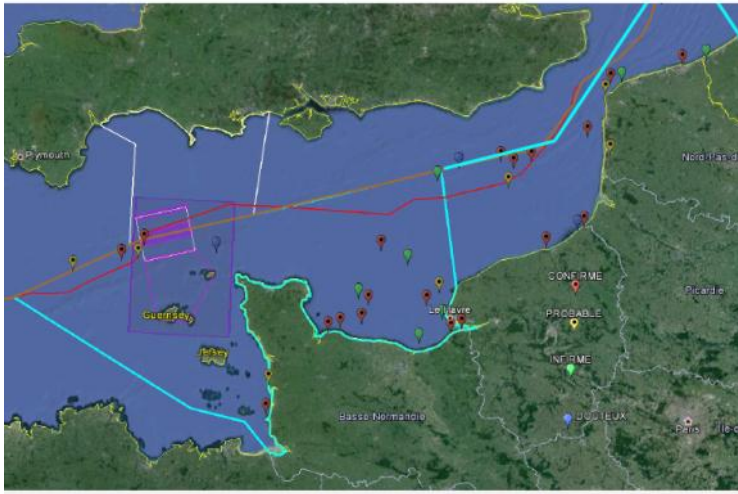
En 2014, poursuite de la démarche de développement des sites Natura 2000 sur la façade. Le site « Baie de Seine Occidentale » a notamment nécessité une attention particulière en vue de faire émerger un consensus sur les mesures de gestion pour la pêche professionnelle et de plaisance.

Parcs naturels marins :

Le parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale (EPMO) poursuit la construction de son plan de gestion et sa dynamique d'intégration des acteurs et usagers de la mer, en favorisant l'émergence de sujets partagés appelant une concertation et un dialogue.



La lutte contre les pollutions maritimes :



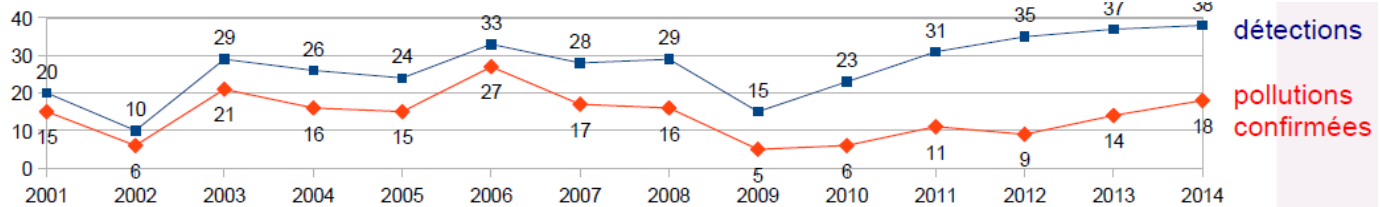
38 détections

- 17 eaux territoriales
- 8 port et littoral
- 5 zone économique
- 8 zones étrangères

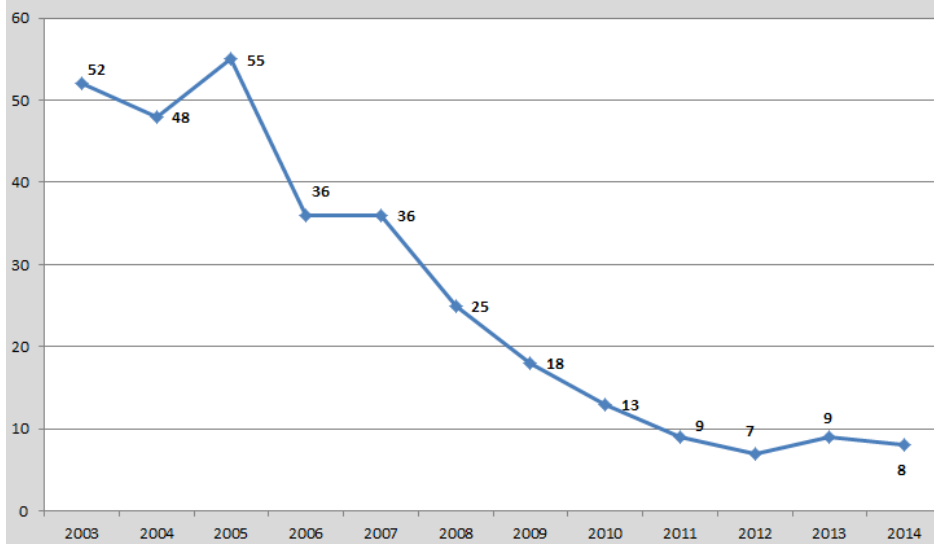
18 pollutions avérées

3 constats de rejets

- **Deniz-S**
(DF/15 janvier)
- **Notre Dame du Verger**
(DF / 29 janvier)
- **Yasima**
(DF / 1er novembre)



Nombre de pollutions volontaires ou par négligence



En 2014, on dénombre 38 détections de pollution. 18 d'entre elles ont été confirmées dont **8 volontaires**.

Comme en 2013, le nombre de détections et de pollutions avérés est à la hausse, ne révélant pas pour autant nécessairement une inflation dans les comportements irresponsables, mais davantage un progrès dans la surveillance et la détection. Les pollutions incluent par ailleurs des pollutions accidentelles, souvent mineures (gasoil de chalutier naufragés, tracteurs pris par la marée).

Le nombre de pollution dites volontaires (rejets ou négligence, manque d'entretien...) est **stable**.

Les moyens de surveillance sont importants en la matière : passages satellite de l'Agence européenne de sécurité maritime (plus de 200 par an), vols quotidiens d'aéronefs d'Etat (douane notamment), patrouilles de navires d'Etat, sémaphores, signalement par des navires de commerce ou de plaisance etc.





70^e D-Day — Dispositif de sécurité et arrêté interpréfectoral



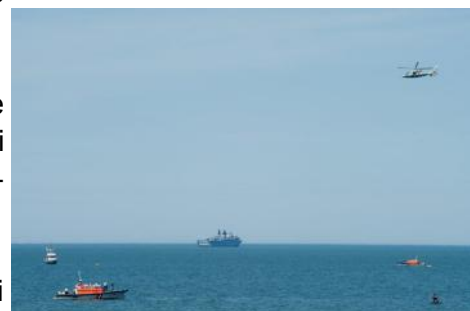
6 juin 2014 Ouistreham, des centaines de millions de téléspectateurs ont assisté au vibrant hommage international aux quelques 155 000 soldats débarqués et parachutés 70 ans plus tôt. Une vingtaine de chefs d'Etats étaient présents.

En plus de la **mission permanente de surveillance maritime du territoire nationale**, un tel événement implique un dispositif de sécurité spécifique, avec un volet maritime placé sous la responsabilité du préfet maritime Manche – mer du Nord à Cherbourg. Du 3 au 7 juin, il a mobilisé près de 1 000 marins, gendarmes, douaniers et agents des affaires maritimes. Avant cela, la préfecture maritime et son centre opérationnel ont fourni un important travail de planification pour cette « véritable opération militaire », comme l'a rappelé le ministre de la Défense.

La préfecture maritime et son centre opérationnel ont fourni un important travail de planification pour cette « véritable opération militaire », comme l'a rappelé le ministre de la Défense.

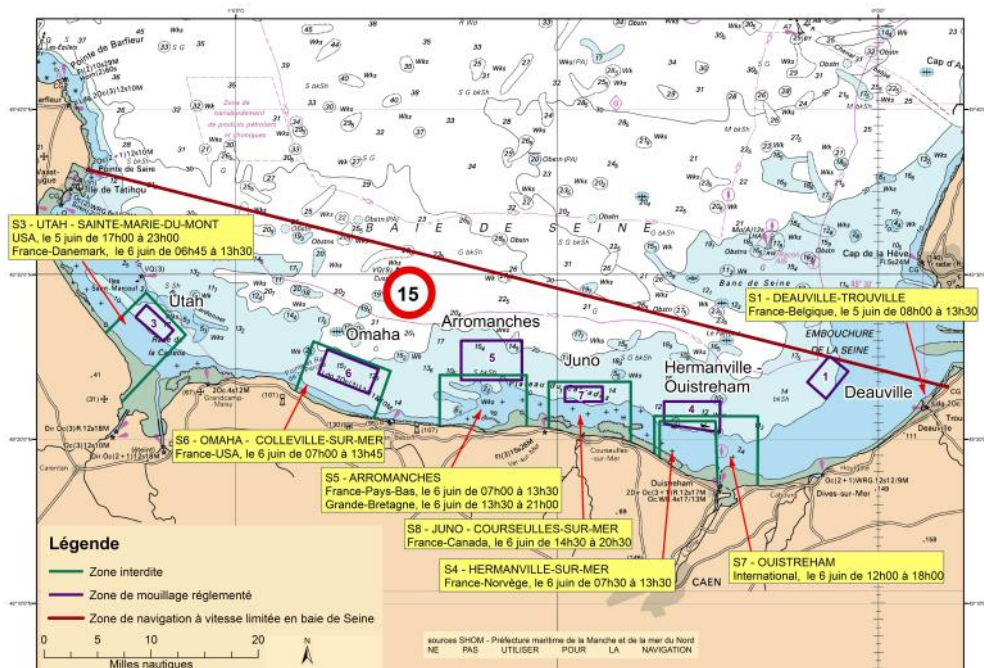
L'objectif : sécuriser la baie de Seine en identifiant en temps réel toutes les embarcations et navires détectés. L'ensemble des informations étaient rassemblées dans le système SPATIONAV, suivi cartographique qui regroupe les données radar incrémentées automatiquement et les informations plus précises apportées par les sémaphores et bâtiments patrouillant au large.

Outre le cadre réglementaire fixé par **arrêté inter préfectoral**, le préfet maritime disposait de moyens hauturiers et aéro-maritime, dont la frégate *Jean Bart* qui assurait les fonctions de commandant tactique et dont les capacités anti-aériennes étaient également mises à profit pour le dispositif de sûreté aérienne.



Au plus près des plages, des moyens plus légers, patrouilleurs, vedettes et semi-rigides, opérant pour une bonne part tout au long de l'année en Manche, ont effectué un balai incessant pendant près de 48 heures afin de faire respecter 7 zones d'interdiction temporaires au large de 8 cérémonies officielles, étendues de la Manche au Calvados. Sans oublier le chasseur de mines *Pégase*, en précurseur pour sécuriser les zones de mouillage militaires devant les cérémonies, ou les moyens prépositionnés comme les plongeurs démineurs, le BSAD *Argonaute* ou encore l'*Abeille Liberté*.

Pour faciliter la coordination avec les volets terrestre et aérien, une équipe spécifique était placée au PC interministériel de Caen, sous l'autorité du préfet de région, ainsi qu'à la cellule de coordination interarmées auprès de l'Officier général de zone de défense et de sécurité ouest.





L'ACTION DE L'ETAT EN MER EN 2014

C'est aussi...

Quelques actions non mentionnées précédemment dans le dossier de presse :

- ⇒ **693 manifestations nautiques, dont 10 nécessitant un arrêté du préfet maritime ou interpréfectoral** (Normandy Channel Race, Solitaire du Figaro, Patrouille de France à Arromanches et Ouistreham, triathlon du Cotentin, meeting aérien à Ste Adresse...)
- ⇒ **12 mises en demeure.** La mise en demeure est l'outil juridique du préfet maritime lui permettant si besoin d'agir d'office (après l'échéance fixée ou directement) aux frais et risques de l'armateur pour faire cesser le danger représenté par un navire, une épave, un conteneur... En 2014 la plupart étaient liées aux opérations de récupération de conteneurs et à des naufrages de navires de pêche.
- ⇒ **Refonte des textes réglementant les ports et les rades de Cherbourg**, prenant en compte les travaux d'agrandissement du port (police navigation, mouillage, pêche, responsabilités en matière de sauvetage, délimitations du port militaire et interdiction d'accès associées...)
- ⇒ **Coordination de contrôle de la planification des moyens stationnés sur la façade maritime en vue d'assumer l'ensemble des missions de l'Etat en mer et notamment le contrôle des pêches.** La réglementation des pêches ne relève pas du préfet maritime mais du préfet de région et de la Direction interrégionale de la mer. Le préfet maritime coordonne les différentes administrations concourantes, afin d'optimiser l'utilisation des moyens.
- ⇒ **Suivi et réglementation (arrêté) pour la pose du câble sous-marin Jersey—Armanville** d'avril à juin 2014.
- ⇒ **Participation à l'exercice AREVA 2014** (lien avec autorités préfectorales à terre, définition d'un périmètre de sécurité en mer autour de l'installation...)
- ⇒ **Autorisation d'exploitation des granulats marins**



Conseil maritime de façade :



Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est réuni le **12 novembre 2014** au Havre. Sous la coprésidence du préfet de Haute-Normandie, Pierre-Henry Maccioni, et du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, le conseil maritime de la façade Manche Est – Mer du Nord s'est réuni le 12 novembre 2014 au Havre, à bord du bâtiment d'essais et de mesures de la Marine nationale, le Monge.

Le conseil maritime de la façade a délibéré sur le plan d'action pour le milieu marin, qui vise au rétablissement de la qualité des eaux marines à l'horizon 2020. Il a également donné son avis sur les schémas de développement de l'aquaculture marine de Basse et Haute-Normandie ainsi que du Nord – Pas-de-Calais. Il a enfin pris connaissance des projets de création de nouvelles aires

marines protégées au large des côtes de la façade ainsi que du recensement par les services de l'État des différents usages maritimes en baie de Seine.

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord est composé de 80 représentants de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de leurs salariés, des représentants des organisations socio-professionnelles ainsi que des associations d'usagers et de protection du milieu marin, depuis la baie du Mont Saint-Michel jusqu'à la frontière avec la Belgique. Il est consulté par l'État sur les politiques publiques maritimes et littorales mises en œuvre sur la façade maritime.

« La concertation apparaît comme le maître mot de la conduite d'une politique maritime, déclare le vice-amiral d'escadre Emmanuel Carlier, préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, et pour cela le conseil maritime de la façade tient pleinement son rôle ».

« La politique maritime de la France a fait l'objet d'une communication le 1er octobre en conseil des ministres. La mer génère 300 000 emplois directs dans notre pays, et près d'un million d'emplois indirects. Cette réunion aujourd'hui du conseil a été l'occasion de préparer la mise en œuvre de la politique du gouvernement sur la façade maritime Manche Est – mer du Nord », déclare Pierre-Henry Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie.





EXEMPLES D'OPERATIONS MENEES EN 2014 EN MANCHE-MER DU NORD

06/01/2014 : Evacuation médicale sur un navire de croisière dans le rail du Pas-de-Calais

Vers 16h, le navire à passagers *Rotterdam* demande une assistance médicale au CROSS Gris-Nez pour un passager âgé de 75 ans. Le bateau se situe alors à 52 nautiques (soit 96 km) au large de Boulogne-sur-Mer dans la voie montante du dispositif de séparation de trafic du Pas-de-Calais. Le CROSS Gris-Nez organise immédiatement une conférence téléphonique avec le Centre de Consultation Médicale Maritime (CCMM) de Toulouse et le SAMU de Coordination Médicale Maritime (SCMM) du Havre qui préconisent une évacuation sanitaire par hélicoptère vers le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

L'hélicoptère *Dauphin* de la Marine nationale est immédiatement dépêché sur zone afin de procéder au treuillage de la victime. Cette dernière est aussitôt transportée au centre hospitalier de Boulogne-sur-mer où elle est prise en charge à 18h. *Météo sur zone : vent de sud-ouest pour 50 nœuds - mer forte*



15/01/2014 : Déroutement d'un chimiquier vers le port de Dunkerque suite suspicion de pollution.

Un hélicoptère des douanes a repéré une pollution dans le sillage du chimiquier battant pavillon turque *Demiz-S*, à environ 7 nautiques du Havre. Informé par le CROSS Jobourg, le procureur de la République a souhaité que le navire soit dérouté vers un port français. Le préfet maritime a donc ordonné au chimiquier de se diriger vers Dunkerque. La décision a été signifiée au capitaine du navire par le commandant du patrouilleur des douanes Jacques Oudart Fourmentin, dépêché sur les lieux depuis Boulogne-sur-Mer.

Mi-janvier 2015, l'affaire a été mise en délibéré au Havre.



02/03/2014 : 5 personnes isolées par la marée à Saint-Aubin-sur-Mer.

Vers 19h10, le CODIS 14 informe le Cross Jobourg de la présence de 5 personnes isolées par la marée à Saint-Aubin-sur-Mer (14). Munies d'un moyen de communication, le groupe a pu donner l'alerte. Immédiatement, le CROSS Jobourg a déployé l'hélicoptère EC-225, plusieurs embarcations semi-rigides du SDIS du Calvados, deux semi-rigides de la SNSM de Courseulles-sur-Mer et une vedette de la SNSM de Ouistreham. **De nuit**, les 5 personnes ont pu être rapidement localisées grâce à leurs lampes torche et prises en charge **in extrémis** par le pneumatique des pompiers pour être déposées saines et sauvées à quai.

04/04/2014 : Un plongeur porté disparu au large de l'archipel de Chausey.

En fin de journée, le CROSS Jobourg est informé par les membres d'un voilier de la disparition en mer d'un des membres de leur groupe, un homme de 70 ans, parti plonger seul. Au moment des faits, le voilier se trouvait dans le chenal de Beauchamp, dans l'archipel de Chausey. Un important dispositif de recherche a été déclenché comprenant : l'hélicoptère Dragon 50 de la sécurité civile avec à son bord deux plongeurs pompiers du SDIS 50 et une vedette de la SNSM de Saint-Martin-de-Bréhal avec une équipe médicale du SMUR de Granville. A 21h20, et après plusieurs heures d'investigations par les moyens nautiques et aériens, le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord décide de suspendre les recherches jusqu'au lendemain matin. Les recherches ont été reprises à 07h20 par l'hélicoptère EC 225 et par deux moyens nautiques de la SNSM de Granville. Malgré les efforts fournis par les équipes de sauvetage, le préfet maritime décide l'arrêt des recherches actives à 12h.





02/05/2014 : Trois opérations de sauvetage coordonnées par le CROSS Gris-Nez.

Entre 13h00 et 18h00, trois opérations d'assistance et de sauvetage ont été coordonnées par le CROSS Gris-Nez. Dès 13h00, le CROSS a coordonné une opération d'assistance et de sauvetage pour le voilier belge *Free Spirit* échoué sur la digue de Gravelines avec 2 personnes bord. Un dispositif de sauvetage a été mis en œuvre, incluant l'hélicoptère *Dauphin* de la Marine nationale basé au Touquet, la vedette *La Philppoise* de la station SNSM Gravelines, le canot tout temps *Jean Bart II* de la station SNSM de Dunkerque ainsi que le zodiac des sauveteurs côtiers du Centre de formation et d'intervention (CFI) de la SNSM de Lille, en exercice non loin de la zone. Le voilier, dont le safran était cassé, a été pris en remorque par la SNSM de Gravelines tandis que les deux personnes ont été récupérées à bord du zodiac des sauveteurs côtiers.

Dans le même temps, le CODIS 80 informe le CROSS d'un témoignage faisant état d'une personne isolée par la marée à la pointe du Hourdel (à Cayeux-sur-Mer). L'hélicoptère de service public *Dauphin* ainsi qu'un moyen nautique léger des sapeurs pompiers ont été envoyés sur zone. Rapidement repérée par les sapeurs-pompiers de Cayeux-sur-Mer, la femme de 82 ans a été récupérée saine et sauve par ces derniers.

A 16h15, l'hélicoptère *Dauphin* a été une nouvelle fois mobilisé par le CROSS Gris-Nez pour une levée de doute suite à la découverte d'une voile de kite-surf à la dérive en baie de Wissant. Le bateau de sauvetage léger (BSL) des pompiers de Calais a été mis à l'eau et un véhicule de sauvetage et d'assistance aux victimes (VSAV) du centre de secours de Marquise a rejoint le dispositif. Le kite-surfeur a pu regagner la plage par ses propres moyens et s'est immédiatement manifesté auprès des sapeurs-pompiers. Le dispositif de sauvetage a ensuite pu être levé.



05/05/2014 : Un jeune afghan secouru devant Calais sur une embarcation de fortune.

Vers 13h15, le navire à passagers *Spirit of Britain* a signalé au CROSS Gris-Nez la présence d'une personne à bord d'une embarcation de fortune devant Calais. Le CROSS a mobilisé la SNSM de Calais et l'hélicoptère *Dauphin* de la Marine nationale. A bord d'une embarcation constituée d'un flotteur, de quelques planches et d'une voile de fortune, un jeune homme de 23 ans, de nationalité afghane, a été récupéré sain et sauf à bord du canot. Arrivé à Calais quelques minutes plus tard, il a été remis à la police aux frontières.

18/05/2014 : Disparition d'un marin du pétrolier *Julia*

Le navire battant pavillon chypriote *Julia* avait signalé au CROSS Jobourg vers 8h00 la probable chute à la mer d'un de ses membre d'équipage. D'importants moyens ont été engagé, avec un Falcon 50 et un hélicoptère EC 225 de la Marine nationale, ainsi qu'un hélicoptère britannique de type Augusta. Le marin ukrainien de 26 ans n'a pas été retrouvé et les recherches ont été interrompues par le préfet maritime. Le corps du marin a été retrouvé le lendemain, vraisemblablement victime d'un homicide. Une enquête a été ouverte.



15/06/2014 : Sauvetage d'une personne isolée par la marée en baie du Mont-Saint-Michel.



Vers 19h45, lors d'un vol programmé de surveillance du littoral, l'hélicoptère EC 225 de la Marine nationale a signalé au CROSS Jobourg qu'un homme était isolé par la marée montante entre le rocher de Tombelaine et le Bec d'Andaine, dans la baie du Mont-Saint-Michel. Le CROSS Jobourg a demandé à l'hélicoptère EC 225 d'hélicitreuiller la personne à son bord. Elle a ensuite été déposée saine et sauve sur le parking pour être prise en charge par le VSAV des pompiers du Mont Saint Michel. La photo ci-contre montre bien le danger encouru par cette personne qui semblait vraisemblablement vouloir gérer la marée montante sur son matelas gonflable.





22/06/2014 : Naufrage du navire de pêche Rolling Stones.

Dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 juin, vers 3h20, le CROSS Jobourg a reçu le signal du déclenchement de la balise de détresse du navire de pêche *The Rolling Stones* en baie de Seine.

Après plusieurs tentatives infructueuses de prise de contact avec le navire de pêche, le CROSS a alors décidé de déclencher l'hélicoptère EC 225 de la Marine nationale et le canot tout temps de la SNSM de Ouistreham. Un message MAYDAY RELAY a été par ailleurs diffusé sur ses émetteurs de la baie de Seine.

Le sémaphore de Port-en-Bessin a informé le CROSS qu'il percevait un signal de détresse en provenance d'une balise, lui permettant ainsi de déterminer la zone où le navire de pêche avait fait naufrage. Le navire de pêche *The Rolling Stones* se trouvait 6 nautiques (soit 11 km) au large de Port-en-Bessin avec deux hommes à bord.

Fort heureusement, les deux membres d'équipages ont pu être récupérés à l'eau par le chalutier *Tanaëlis* qui se trouvait non loin de la zone. Souffrant tous deux d'une légère hypothermie, le CROSS Jobourg en accord avec le Service de Coordination Médicale Maritime (SCMM) du Havre organise leur accueil à quai à Port-en-Bessin où ils ont été pris en charge par les sapeurs-pompiers et transférés vers le centre hospitalier de Bayeux. Pendant ce temps, l'hélicoptère a localisé et repêché la balise du chalutier pour en stopper l'émission tandis que le canot de la SNSM vérifiait sur la zone du naufrage l'absence de débris susceptibles de présenter des dangers pour la navigation maritime. Aucune pollution n'a été constatée (seules quelques traces d'irisation).

27/07/2014 : Trois hommes à la mer secourus après chavirement d'une vedette devant Dieppe.

Le CROSS Gris-Nez a coordonné une opération d'assistance et de sauvetage en mer au profit de quatre personnes devant Dieppe. A 11h55, le sémaphore de Dieppe signale au CROSS Gris-Nez une vedette chavirée et 3 personnes à la mer accrochées à la coque. Suite à un message relais MayDay, une quatrième personne est signalée coincée à l'intérieur de la vedette retournée.

Une fois l'alerte reçue, le CROSS a immédiatement déclenché un dispositif de sauvetage comprenant : le navire à passager *Ville de dieppe*, le navire support de plongée *Bulle 4*, le navire de plaisance *Mako*, le navire de pêche *Tiphany*, le navire TSA *Albatre* et le navire de plaisance *Deep 3* tous à proximité du sinistre. Trois plongeurs du bâtiment de soutien de plongée le *Bulle 4* ont permis de récupérer le jeune enfant sous la coque et de le rapatrier à bord de leur embarcation. Les 3 autres victimes ont été hissées à bord du *Mako*, du *Tiphany* et du *Deep 3*. Les 4 navires ont ensuite fait route vers le port de Dieppe où une équipe du SDIS 76 attendait les victimes pour une prise en charge sanitaire.

10/08/2014 : Sauvetage d'un surfeur à la dérive.

Un témoin a informé le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours de Seine-Maritime (CODIS 76) qu'un surfeur était en difficulté au niveau de la porte d'Amont (secteur Etretat). Le CODIS a transmis l'alerte au CROSS Gris-Nez qui a pris la coordination de l'opération. Dès réception de l'alerte, le CROSS Gris-Nez a mis en place un important dispositif aérien et maritime de recherche en mer en déployant : l'hélicoptère *Dauphin* avec plongeur et treuil ; l'hélicoptère EC 135 des douanes du Havre équipé de matériel de vision nocturne ; la vedette SNSM *Cap Fagnet* de Fécamp et les sapeurs-pompiers du SDIS 76.

En prévision d'une phase de recherche se prolongeant dans la nuit, les moyens suivants ont également été mobilisés par le CROSS et se sont préparés à intervenir : l'hélicoptère EC 135 de la gendarmerie nationale d'Amiens ; la vedette SNSM *Commandant Chandelier* de Saint-Valéry-en Caux. Vers 22h40 l'équipage de la vedette de la SNSM de Fécamp a repéré et récupéré le surfeur qui était sain et sauf. La victime a été accueillie à quai à Fécamp où une équipe de sapeurs-pompiers l'attendait afin d'établir un premier bilan de santé.

11/08/2014 : Evacuation médicale d'un blessé à bord d'un voilier au large du Touquet.

Vers 01h45, le CROSS Gris-Nez a reçu les appels de détresse répétés d'un plaisancier en difficulté au large du Touquet. Une famille néerlandaise naviguait à bord du navire *FRANTIC* lorsque la mère a reçu un coup de bôme sur la tête qui l'a rendue inconsciente.

Le CROSS Gris-Nez a organisé une conférence téléphonique avec le SAMU de coordination médicale maritime du Havre, une évacuation de la passagère a été préconisée au plus vite. Le CROSS a immédiatement coordonné une opération d'évacuation de la victime et a déployé l'hélicoptère *Dauphin* basé au Touquet, le canot tout temps *Président Jacques Huret* de la SNSM de Boulogne-sur-Mer. Malgré des conditions météorologiques difficiles, la femme inconsciente a pu être hélitreuillée par l'hélicoptère et a été prise en charge à l'Hoverport par le SAMU de Boulogne-sur-Mer puis transportée au centre hospitalier de Boulogne-sur-mer.

11/08/2014 : Disparition d'une jeune femme au large de Saint-Vaast-la-Hougue.

Le CROSS Jobourg a été sollicité par la gendarmerie à la suite d'une disparition inquiétante aux alentours de Saint-Vaast-la-Hougue. Une jeune femme âgée de 24 ans, partie faire du paddleboard dans cette zone, n'avait plus donné de nouvelles depuis la veille. Le CROSS a immédiatement envoyé des moyens de recherches en mer comprenant : l'hélicoptère EC 225 de la Marine nationale, deux moyens nautiques de la station SNSM de Saint-Vaast-la-Hougue ainsi qu'un semi-rigide de la station SNSM de Grandcamp-Maisy. Après plusieurs heures, la zone de recherche ayant été couverte à plusieurs reprises par les moyens nautiques et aériens, le préfet maritime a décidé l'arrêt des recherches. Le lendemain, une vedette de plaisance luxembourgeoise « Chryves » a signalé avoir repéré et secouru une jeune femme accrochée à sa planche à 20 nautiques (37km) à l'ouest d'Antifer. Vérification faite, il s'agissait bien de la jeune femme disparue depuis le dimanche soir. La rescapée a été prise en charge au port de Fécamp et évacuée par un VSAV des pompiers vers le centre hospitalier de Fécamp.





11/09/2014 : Incendie sur un navire de pêche au large du Calvados.



Vers 13h45, le CROSS Jobourg a reçu un appel de détresse de l'équipage du navire de pêche *Regarde Ailleurs*, situé à environ 11 km au nord-est de Port-en-Bessin et victime d'un incendie. Le CROSS a immédiatement relayé l'appel de détresse aux navires dans la zone, et engagé l'hélicoptère EC-225 de la Marine nationale, ainsi que le canot SNSM de Ouistreham. Une embarcation semi-rigide des sapeurs pompiers, qui procédait à un entraînement à la plongée dans la zone, s'est également rendue sur place.

Les deux marins pêcheurs ne pouvant maîtriser l'incendie ont rapidement dû se réfugier à bord de leur radeau de survie avant d'être récupérés sains et saufs par l'embarcation des sapeurs pompiers et pris en charge à quai. Le canot SNSM tentait, quant à lui, de contenir l'incendie en arrosant le *Regarde Ailleurs* à

l'aide de son canon à eau. Le canot SNSM de Ouistreham, le remorqueur d'intervention *Abeille Liberté*, ont suivi le chalutier pour tenter de maîtriser l'incendie mais surtout d'éviter l'échouement sur le littoral. Le patrouilleur de service public *Pluvier* également présent sur place était chargé d'informer les usagers de la mer et d'assurer la police du plan d'eau.

En fin de journée une équipe de marins pompiers de Cherbourg a été déployée sur place avec une caméra thermique. Une équipe d'intervention a ainsi pu monter à bord pour récupérer la bouteille de gaz qui s'y trouvait. Cependant l'incendie a repris et a obligé l'équipe à évacuer rapidement le chalutier.

Grâce aux moyens d'extinction de la SNSM et de l'*Abeille Liberté*, le feu a pu être réduit dans la soirée, laissant la possibilité de tenter un remorquage avant l'échouement sur le littoral. Le chalutier a pu effectivement être remorqué pendant quelques minutes avant de chavirer, fragilisé par l'incendie et alourdi par l'eau utilisée pour l'extinction, et de sombrer à 23h au large de la pointe du Hoc.



12/09/2014 : Sauvetage de deux plongeurs disparus au large d'Etretat.

Vers 17h00, le semi-rigide *Kouna* a alerté le CROSS Gris-Nez de la disparition de deux plongeurs au large d'Etretat. La troisième personne restée à bord a lancé un appel de détresse, ne retrouvant plus ses deux plongeurs à la surface à l'heure prévue. Une opération d'ampleur engagée par le CROSS Gris-Nez a trouvé une issue heureuse, les deux hommes ayant été retrouvés sains et saufs à 20h42 au large d'Antifer.

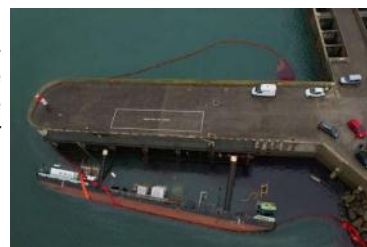
Tout en déterminant les dérives probables des deux hommes à la mer, le CROSS Gris-Nez a engagé d'importants moyens de recherche : vedettes SNSM de Fécamp et du Havre, hélicoptère Dauphin Marine nationale du Touquet, hélicoptère EC-135 de la Gendarmerie nationale (Amiens), patrouilleur de gendarmerie maritime *Géranium*, avion Falcon 50 de la Marine nationale (Base aéronavale de Lann-Bihoué). Les sémaphores de la Hève et de Fécamp ont par ailleurs apporté leur concours pour faciliter les communications avec les moyens déployés sur zone. C'est finalement la vedette SNSM du Havre qui a retrouvé les deux plongeurs à l'ouest du cap d'Antifer, emportés par le courant mais sains et saufs. Embarqués à bord de la vedette, ils font route vers Fécamp d'où ils étaient parti plus tôt dans la journée.

03/10/2014 : Disparition d'un apnéiste au large d'Antifer

Vers 16h20, le CROSS Jobourg est sollicité par le sémaphore de La Hève pour une suspicion de disparition entre le phare et le cap d'Antifer. L'alerte est donnée par un témoin qui a repéré la bouée d'un apnéiste dans cette zone. Des effets personnels et un véhicule sont retrouvés sur la côte. Le CROSS a déclenché un dispositif de recherche composé de l'hélicoptère de la sécurité civile *Dragon 76*, de l'hélicoptère de la douane *Golf-Fox*, du bâtiment hydrographique de la Marine Nationale *Borda*, de la vedette SNS 161 *Président Pierre Huby* de la station SNSM du Havre. De plus, des patrouilles terrestres de gendarmerie départementale et des pompiers ont également été engagées pour des recherches sur le littoral. Après plusieurs heures, la zone de recherche ayant été couverte à plusieurs reprises par les moyens nautiques et aériens, le préfet maritime a décidé l'arrêt des recherches.

05/10/2014 : Pollution dans le port de Diélette.

Vers 22h45, le Centre opérationnel de la Marine (COM) à Cherbourg a été informé d'un début de pollution dans le port de Diélette où du gazole léger s'est écoulé d'une barge de dragage. La préfecture maritime a décidé d'envoyer immédiatement sur place, en renfort de la préfecture de la Manche, une équipe d'évaluation de la base navale de Cherbourg, afin de prendre connaissance de la situation sur zone.





06/10/2014 : Opération de recherche au nord de Cherbourg en zone anglaise.

Le pétrolier *JS Alular* a alerté le CROSS Jobourg de l'émission par un navire non identifié d'un Mayday. Le message de détresse indiquait une position faiblement audible, en zone côtière anglaise. Le CROSS a immédiatement contacté le Maritime Rescue Coastguard Center de Solent (l'équivalent anglais du CROSS) afin que celui-ci assure la coordination des recherches. Par ailleurs, le CROSS a également proposé le concours de l'hélicoptère EC 225 qui, sous la coordination du MRCC Solent, a parcouru la zone de recherche entre 21h15 et 23h00.

Le MRCC de Solent a également mis en place un important dispositif de recherche maritime et aérien. Les vols ont été suspendus vers 23h00 mais les recherches se sont poursuivies toute la nuit. Le 07 octobre au matin, le HMS *Saint Alban* de la Royal Navy a retrouvé le navire et une personne à son bord à 33km à l'ouest de l'île de Portland. Un bon exemple de coordination internationale des opérations de sauvetage.

09/12/2014: Remorquage d'un pétrolier en Manche.

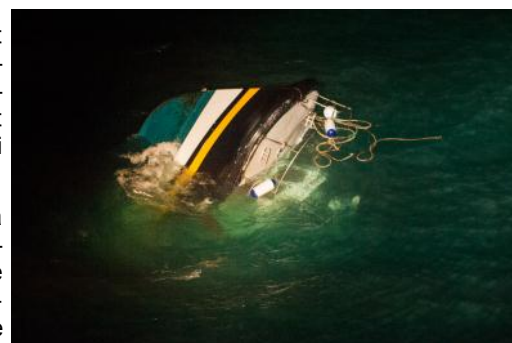


Vers 12h00, le pétrolier *Olympiysky Prospect* signale une avarie de safran. Après plusieurs tentatives et sous le contrôle du CROSS Jobourg, l'équipage du pétrolier n'a pas été en mesure de réparer à la mer. En fin d'après-midi, l'armateur a pris la décision de faire appel à la société *Les Abeilles* du groupe Bourbon pour être remorqué vers le Havre. Dans le cadre d'un contrat commercial, le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage *Abeille Liberté* a appareillé de Cherbourg vers 22h30. La remorque a, quant à elle, été passée à 10h00.

16/12/2014: Naufrage du Raph Maelle.

Vers 2h du matin, le CROSS Jobourg a coordonné une opération de sauvetage au profit des deux membres de l'équipage du navire de pêche *Raph Maelle*. Le CROSS a été informé par le navire de pêche *Morjolene* du chavirage du *Raph Maelle* à environ 12 milles nautiques au large du Cap d'Antifer. Les deux marins pêcheurs ont été récupérés rapidement par le *Morjolene*, en légère hypothermie, et pris en charge par les sapeurs pompiers à quai au Havre.

Dès l'alerte reçue, outre les navires de pêche présents à proximité, le CROSS Jobourg a engagé l'hélicoptère EC-225 ainsi que le canot SNSM *Cap Fagnet* de Fécamp, puis le patrouilleur des douanes *Jacques Oudart Fourmentin*. Pour prévenir le risque d'une dérive de l'épave dans le chenal d'accès au port d'Antifer, le préfet maritime a fait appareiller le remorqueur d'intervention, d'assistance et de sauvetage *Abeille Liberté* avec 3 plongeurs de la Marine nationale (Groupe de plongeurs démineurs de la Manche).



Le remorquage s'est avéré impossible et l'épave flottait entre deux eaux, l'étrave contenant vraisemblablement une bulle d'air. Considérant la proximité avec les zones de pêche et le chenal d'accès au port d'Antifer, le préfet maritime a pris la décision de faire immerger le navire, après avoir pris soin d'en informer le propriétaire et son assureur.

23/12/2014 : Disparition d'un passager du ferry Delft Seaways.



Vers 03h50, le navire à passagers *Delft Seaways* effectuant la traversée de Douvres à Dunkerque avait signalé au CROSS de Gris-Nez son inquiétude quant à une passagère roumaine d'une vingtaine d'année qui ne s'était pas présentée au débarquement à Dunkerque. Le CROSS Gris-Nez a décidé d'engager immédiatement un important dispositif de recherche composé de l'hélicoptère belge *Seaking* basé à Coxyde (à proximité d'Ostende), relayé par l'hélicoptère de service public *Dauphin*, des canots de la SNSM de Dunkerque, de Calais et de Gravelines et des équipes des Codis 59 et 62 pour vérifier la zone portuaire. Vers 12h00, les moyens maritimes et aériens ayant

parcouru toute la zone de recherche à plusieurs reprises et, faute d'éléments nouveaux, le préfet maritime a décidé l'arrêt des recherches actives





Service communication

communication@premar-manche.gouv.fr

Astreinte 24/24 : 06 74 94 20 94

Twitter : [@premarmanche](https://twitter.com/premarmanche)

www.premar-manche.gouv.fr

